

Les avocats de la défense protestent contre un pareil procédé et insistent à ce que le Dr. LaRue soit entendu comme témoin et à ce que le rapport cacheté, qu'il tient à la main, soit ouvert.

La cour déclare qu'elle n'a pas droit d'intervenir et procède à donner la charge aux jurés ; charge dans laquelle, (nous le disons avec regret.) le savant juge ne recapitule que les faits de la poursuite, ne trouve pas un mot à dire en faveur du prisonnier ; déclare qu'il n'a pas de doute sur sa culpabilité et oubliait de lui donner le bénéfice du doute, si le chose ne lui eût été rappelée respectueusement, mais avec fermeté, par les avocats de la défense.

Les jurés, après environ vingt minutes de délibération, rapportent un verdict de culpabilité.

SAMEDI, 21 mars 1863.

Pierre Barbina dit Duval est tiré de la prison et mis à la barre, pour entendre prononcer l'arrêt fatal qui doit décider de son sort :—il paraît épuisé de fatigue, de douleur et d'insomnie, mais son attitude est ferme et résignée.—Le greffier lui ayant demandé s'il avait quelque chose à dire, pourquoi sentence de mort ne serait pas prononcée contre lui, il répond : " laissez moi la vie ! "

—L'huissier fait alors la proclamation d'usage et commande le silence.—En ce moment solennel M. Bondy se lève et conjure la cour de remettre le prononcé de l'arrêt fatal à une autre date, afin de permettre à la défense d'adopter quelque moyen pour parvenir à connaître le résultat de l'analyse faite, le jeudi précédent, par le Dr. LaRue ; exposant à la cour que, sur les douze jurés qui ont convaincu le prisonnier, huit qui sont en cour, ont signé une requête à l'exécutif, demandant une commutation de peine.—Son Honneur le Juge Stuart dit qu'il lui est impossible d'ac-

order cette application, dont il va cependant, prendre note, dans l'intérêt du prisonnier et d'une voix émue s'adresse au prisonnier à peu près dans les termes suivants. " Pierre Barbina dit Duval, les jurés appelés à vous juger ont rapporté contre vous un verdict de coupable—et coupable vous êtes, il n'y a pas doute, d'avoir commis un crime épouvantable ; crime calculé et prémédité probablement, depuis longtemps ; sous le masque d'un honnête homme, vous cachiez un profond hypocrite ; non seulement vous avez empoisonné la femme que vous étiez tenu d'aimer et de protéger, mais encore vous avez essayé de la faire empoisonner par les mains de son propre enfant, afin d'échapper aux conséquences de votre crime.—Barbina, vous avez été défendu, pendant quatre jours, avec zèle et habileté, mais la preuve a été formidable contre vous ; il n'y avait aucune possibilité de vous sauver ; il ne vous reste plus qu'à faire votre paix avec Dieu, si vous voulez être pardonné : préparez-vous donc à mourir, car vous n'avez aucune grâce à espérer, ni de clémence à attendre :—la sentence qu'il est maintenant de mon devoir de prononcer contre vous, est que vous soyez reconduit à la prison d'où vous venez, pour être pris de la dite prison, vendredi, le 15 mai prochain, conduit au lieu de l'exécution et pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'en suive.—Allez et que Dieu ait pitié de votre âme ! "

